

Stabilisation concernant le grain de l'Ouest—Loi

Ils se demandent pourquoi le ministre se mêle de ce programme. Ils se demandent pourquoi ce ministre est chargé d'établir un programme de stabilisation des grains dans l'Ouest et pourquoi ce n'est pas le ministre de l'Agriculture qui est responsable des grains. Peut-être parce que c'est une question trop complexe et peut-être que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) ne comprend pas l'agriculture, de sorte que le ministre de la Justice, intellectuel et professeur de droit, lui la comprend mieux et s'occupera de ce secteur de l'industrie. Quoi qu'il en soit, c'est le premier ministre qui a décidé de lui confier ce dossier de l'agriculture.

Et comme il a été chargé de la Commission du blé, on se demande pourquoi il s'occupe du revenu des agriculteurs. Le ministre de l'Agriculture pourrait facilement s'en occuper. Il suffirait que le ministre de la Justice lui cède la place. Mais pas du tout, c'est un ambitieux et ce genre d'homme est dangereux. Pour citer Shakespeare: «Ce Cassius, là-bas, a l'air maigre et famélique.» Quand on se rend compte qu'il est ministre des transports, ministre de la Justice et ministre chargé de la Commission canadienne du blé ainsi qu'ambassadeur itinérant, les gens s'interrogent. Ils ne seraient pas aussi méfiants si tout était à leur avantage. Finalement, cela revient toujours à une chose: c'est l'agriculteur de l'Ouest qui paye toujours au bout du compte.

Une voix: Quel bout?

M. Korchinski: C'est ce qui les inquiète. J'ai surtout essayé de dire que les agriculteurs de l'Ouest ne font pas confiance au ministre. J'aimerais citer un passage d'un article de *Western Producer* intitulé: «Le régime de stabilisation du revenu—pas encore totalement convaincant». Voici ce qu'on y dit:

Le gouvernement fédéral n'a pas encore fait totalement accepter son programme de stabilisation du revenu aux associations agricoles.

On se rend compte que, malgré plusieurs années de pourparlers et de participation, les associations agricoles sont méfiantes, peu importe le simple agriculteur. Les associations agricoles ont décidé en bloc de toujours se méfier des initiatives du ministre de la Justice, parce qu'il y a nécessairement une bonne raison pour qu'elles le soient. Je pense que mon intervention montre bien à la Chambre et au ministre pourquoi on ne devrait même pas adopter maintenant le principe du bill. Il faut auparavant une réponse à ces questions. Sauf erreur, nous devons suspendre le débat pour passer à l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire, mais lorsque je reprendrai la parole, j'énumérerai les 20 questions que j'ai préparées à cette occasion.

[M. Korchinski.]

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A l'ordre. En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député d'Edmonton-Strathcona (M. Roche)—Les Affaires extérieures—La restructuration des rapports avec les pays en voie de développement; le député de Victoria (M. McKinnon)—La main-d'œuvre—Le programme Perspectives-Jeunesse—Demande de contrôle de l'octroi des subventions dans les circonscriptions bénéficiaires; le député de Vancouver Quadra (M. Clarke)—Les Postes—La question de la vente d'articles divers—L'autorisation et la position du gouvernement.

Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit les avis de motion, les bills publics.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES— MOTIONS

M. Herbert: Madame l'Orateur, je regrette mais je me sens contraint de revenir aujourd'hui sur un point que j'ai déjà soulevé. Je croyais que la question avait été vidée vendredi dernier. Toutefois, si je me reporte à la page 43 du *Feuilleton* je vois qu'une erreur s'est glissée puisqu'il y est mentionné que les cinq premiers points ont été adoptés à l'unanimité tandis qu'à la page 5438 du *hansard* il est clairement indiqué que ces motions ont été reportées à la demande du gouvernement.

● (1700)

Je ne veux pas que cette procédure soit suivie chaque fois s'il faut énumérer toutes ces motions, et si le gouvernement doit encore demander que les motions précédant celle qui sera débattue aujourd'hui restent inscrites au *Feuilleton*, je ne veux pas qu'on les lise. Je me devais d'intervenir aujourd'hui parce que la réimpression du *Feuilleton* ne se fera pas avant vendredi et, si je n'étais pas intervenu, il pourrait de nouveau être imprimé comme s'il y avait consentement unanime et, pour ma part, je m'oppose à ce que ces motions restent au *Feuilleton* si les députés ne veulent pas les étudier.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Comme l'a dit le député, il y a plusieurs erreurs au *Feuilleton* d'aujourd'hui. On indique à la page 43 que les avis de motion n^{os} 2, 15, 19 et 20 ont été réservés du consentement unanime. On devrait y lire dans chaque cas «à la demande du gouvernement». Les corrections seront apportées dès que possible.

M. Reid: J'invoque le Règlement, madame l'Orateur. Il y a eu des discussions par les voies habituelles, et je crois qu'on sera d'accord pour étudier la motion inscrite au nom du député de Parkdale (M. Haidasz), l'avis de motion n^o 28.